

Nos partenaires

- ◆ MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)
- ◆ L'Education Nationale
- ◆ Les Centres de Formation des Apprentis (CFA) et le Centre de Formation des Apprentis Spécialisés (CFAS)
- ◆ Les acteurs de l'insertion professionnelle : du Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés (PRITH)
- ◆ Les collectivités territoriales : le Centre de Gestion Territoriale de l'Aude
- ◆ Association des Paralysés de France (APF)
- ◆ Cap Emploi
- ◆ Pôle Emploi

“ La réussite du jeune repose sur la cohérence de son projet avec l'appui global que le SESSAD PRO lui apporte ainsi qu'à son entourage. ”

L'équipe du SESSAD PRO

- ◆ **Directeur**
Emmanuel TOSI
- ◆ **Cheffe de service**
Séverine BONNERY
- ◆ **Educateur technique spécialisé**
Cédric MARMIÉ
- ◆ **Psychologue**
Vanessa MALY
- ◆ **Secrétaire**
Sylvie CALS

Contact

- 🏠 76, allée d'Iéna
11000 Carcassonne
- 📞 07.88.73.28.42./04.68.72.45.77.
- ✉ sessadpro.carcassonne@afdaim.org



Aude

Pour les jeunes de 15 à 25 ans

SESSAD PRO Carcassonne

Le SESSAD Pro intervient sur l'ensemble du département Audois, contribuant ainsi à diversifier l'offre médico-sociale départementale. Il s'inscrit dans des logiques de dispositifs et de parcours. Il facilite le maintien ou l'orientation des jeunes vers le milieu ordinaire de scolarisation ou de l'emploi.

Le SESSAD PRO a pour mission d'accompagner et de soutenir au plan éducatif et thérapeutique tout jeune en situation de handicap au début de la construction de son parcours professionnel jusqu'à la pérennisation de son inclusion en milieu ordinaire ou en milieu protégé de Travail.

Pour qui ?

Pour des jeunes âgés de 15 à 25 ans avec des troubles du spectre autistique (TSA)

Mais aussi :

- ◆ Avec handicap intellectuel, motrice ou sensorielle
- ◆ Avec des troubles de la personnalité
- ◆ Avec des troubles des apprentissages de type « dys » (dyslexie, dyspraxie...)
- ◆ Avec des troubles du langage
- ◆ Avec des troubles envahissants du développement

Quand ?

- ◆ En fin de scolarisation (IME, ITEP, SEGPA, ULIS, SESSAD)
- ◆ En fin d'accompagnement du PCPE
- ◆ En contrat d'apprentissage spécialisé
- ◆ En situation de décrochage scolaire
- ◆ En formation professionnelle (CFA, LP...)
- ◆ En cours de scolarisation ou d'études supérieures

Modalités de prise en charge

- ◆ Orientation par la Maison Départementale pour les Handicapés (MDPH) à la demande de la famille avec l'aide des partenaires impliqués
- ◆ Quelque soit l'origine de la demande, l'adhésion du jeune et sa famille est indispensable à la mise en place et la poursuite d'un suivi par le SESSAD PRO

Agrément

- ◆ 6 places



**Service financé
par l'ARS**



L'admission...

Notification CDAPH

Demande
d'admission

Rencontre avec
l'équipe du SESSAD
Pro

Entretien d'admission
avec le Directeur

Période
d'observation

Rédaction du
Projet Individualisé
d'Accompagnement

Dossier Individuel de
Prise en Charge signé
et remis